



BIENVENUE sur le site de réservation et le paiement en ligne de la CANTINE SCOLAIRE DE SAINT MARTIN DU MONT

La commune de Saint Martin du Mont a instauré, par le biais du module de réservation de la cantine (3D ouest), un système de **prépaiement**. De ce fait, **la réservation est possible uniquement** si vous avez alimenté votre **porte-monnaie électronique**.

➡ **Vous disposez d'une carte bancaire :**

Dans l'onglet « réservation », vous accédez à un encadré qui indique votre solde et à un onglet « Rechargez votre compte ». Vous avez alors accès à une **plateforme sécurisée** gérée par la Direction des Finances Publiques. Vous versez la somme que vous souhaitez. Un reçu sera délivré après la transaction.

➡ **Vous n'avez pas de carte bancaire :**

Il faut prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Si votre enfant quitte l'école (fin de scolarité ou déménagement), le solde du porte-monnaie électronique sera remboursé.

Nous transmettrons l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne utilisation du portail par courriel courant août.

Les **inscriptions** doivent impérativement intervenir **avant** le **jeudi 9h00** pour la **semaine suivante**.



Passé ce délai, vous n'avez plus accès aux inscriptions pour la semaine à venir. Il faudra vérifier que votre porte-monnaie électronique soit bien crédité avant de contacter la mairie pour faire la réservation qui sera majorée de **1,50 € par repas et par enfant sous réserve des disponibilités**

Le prix du repas a été fixé par le conseil municipal :

- **5,10 €** le repas (tarif « normal ») si inscription avant le jeudi 9h00 pour la semaine suivante
- **6,60 €** le repas (tarif « majoré ») si inscription après le jeudi 9h00

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires et bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peuvent être accueillis avec leur panier repas (**1,30 €** pour la prise en charge).

Toute absence devra être **signalée avant 9h00** le matin même **à la mairie**. Si une réservation est annulée pour cause d'enfant malade, le porte-monnaie électronique sera « recredité » du prix du repas.

N'attendez pas les derniers jours d'août pour prendre connaissance des modalités. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie (mairie@saintmartindumont.fr ou 04.74.35.50.06) en cas de difficultés ou pour plus de précisions.